

**ANNEXE 1 A L'EXPOSE DES MOTIFS :
«LUTTE CONTRE LES DIFFICULTES LINGUISTIQUES,
FREINS A L'INSERTION DES PUBLICS FRAGILES -
GRANDE CAUSE REGIONALE 2015»**

I - UN ENJEU MASSIF : UN MILLION DE FRANCILIENS-NES EN DIFFICULTE LINGUISTIQUE

Un public massif : les statistiques de l'INSEE :

En 2011, l'INSEE, associé au GIP Défi Métiers a pu réaliser un zoom d'enquête sur la question des adultes en difficulté avec l'écrit en Ile-de France, et révèle que 13% des franciliens sont concernés. La publication en quatre pages de l'INSEE en lien en fin de ce chapitre présente les proportions, aborde également les difficultés en compréhension orale (18% des femmes) et calcul, précise la relation avec l'emploi.

Parmi ces adultes, une proportion très large est en situation fragile et en difficulté d'insertion.

Définitions d'une problématique peu connue :

En France, on considère principalement les personnes en **situation d'illettrisme** (scolarisées en France), pour lesquelles l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) a développé notamment des méthodologies, une animation de réseau et des centres ressources, une importante communication.

En revanche, les personnes peu scolarisées en France, en difficulté notamment avec la langue française ne sont pas dites illettrées :

- ayant peu ou pas été scolarisées dans leur pays d'origine, elles sont en **situation d'analphabétisme**,
- y ayant acquis un bon niveau scolaire, elles rencontrent les difficultés du **Français en tant que Langue Etrangère (FLE)**.

Discrètes, habitant partout sur le territoire d'Ile de France, ayant d'autres préoccupations de vie ou de survie, peu d'accès effectif aux droits et notamment au droit à la formation, peu revendicatives, elles semblent peu connues des institutions, à l'exception des élus locaux.

Elles sont 720.000 en Ile-de-France, soit deux fois plus que les personnes illettrées. Cette distinction basée sur la scolarité a entraîné des financements et des réalisations très différentes.

Scolarisées en France ou non, les personnes en difficulté linguistique ont plus largement besoin de s'approprier les **compétences clé** : celles-ci comprennent les compétences linguistiques (écriture, lecture, compréhension et expression orales), mathématiques, cognitives (par exemple se repérer dans l'espace et dans le temps), en informatique de base, codes sociaux, initiative et confiance en soi.

Ceci ne peut être acquis sans une prise en considération globale de la personne, et notamment sans que les soucis majeurs de la vie, qui réduisent la présence physique et la disponibilité intellectuelle soient parallèlement en cours de résolution.

L'Ile-de-France est de loin la région la plus concernée : une forte caractéristique de notre territoire :

Parmi ces franciliens en difficulté linguistique, 72 % (soit plus de 720 000 personnes) n'ont pas été scolarisés ou l'ont été à l'étranger. Dans les autres régions métropolitaines, cette proportion est de seulement 32 %.

En outre, 287.000 franciliens adultes en difficulté linguistique ont été scolarisés en France et sont en situation d'illettrisme, soit 5% de la population francilienne (contre 8% en province).

Le présent exposé, nécessairement incomplet compte tenu de l'ampleur du domaine, peut être notamment précisé par la consultation de deux dossiers rédigés en 2013, et mis à disposition par les liens suivants :

<http://www.defi-metiers.fr/dossiers/prevention-et-lutte-contre-lillettrisme-en-ile-de-france>

<http://www.defi-metiers.fr/dossiers/la-formation-des-migrants-en-difficulte-linguistique-en-ile-de-france>

et par : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/idf/themes/alapage/alap400/alap400.pdf

II – L'ENJEU MAJEUR DE LUTTER CONTRE LES DIFFICULTES LINGUISTIQUES : L'INSERTION des personnes, de leurs enfants, et le développement de la Région

Les difficultés linguistiques sont un frein à l'insertion, à la fois source et conséquence de fragilité et de difficulté d'insertion, avec certes des belles réussites qui sont des exceptions. **La langue et les compétences clés sont indispensables à la réussite de bien d'autres politiques publiques : emploi, citoyenneté, santé...**

A titre d'exemples concrets, comment bien :

- participer au dépistage d'un cancer si on ne sait pas lire ni ranger ses papiers, demander son chemin, acheter le ticket de transport ?
- suivre la scolarité de ses enfants sans connaître le système scolaire ni pouvoir lire les communications de l'école sans son aide ?
- assister une personne dépendante si on ne pratique pas bien sa langue ?
- réaliser une conversion professionnelle de manutentionnaire à gestionnaire d'entrepôt si on ne sait pas calculer ou utiliser l'ordinateur ?

Ce secteur souffre d'un déficit de connaissance globale par les institutions :

L'ANLCI www.anlci.gouv.fr a rassemblé et développé une connaissance générale sur l'illettrisme ; sous l'égide de l'Etat, elle travaille également par région, et notamment en Ile-de-France au sein de Défi Métiers, avec divers partenaires, dont un centre ressources auquel peuvent faire appel les acteurs de la prévention ou de la lutte contre l'illettrisme.

Cependant, pour les autres publics en difficulté linguistique, il n'existe pas de structure institutionnelle réunissant l'information sur la lutte contre ces difficultés linguistiques ni sur le travail des écrivains publics, que ce soit au niveau national ni régional, ni de centre ressource financièrement stable et proportionné aux besoins. Ainsi, si le public est maintenant mieux connu en Ile de France grâce à l'INSEE et à des initiatives partielles qu'ont pu prendre des associations, les études n'ont pas eu lieu pour préciser : le volume du public ayant accès ou non à la formation, pour quels besoins, dans quelles structures, avec quels moyens humains et financiers, et selon quelles modalités, issus de quels dispositifs de financement, etc.

III – UN ENJEU SOUTENU PAR LA REGION AUPRES DES ASSOCIATIONS :

Un soutien aux projets des associations depuis le début de l'action régionale en matière sociale :

Le présent dispositif de subvention relatif au soutien des personnes en situation d'exclusion a financé depuis sa création en 1998 de nombreux projets associatifs, notamment dans le domaine de la lutte contre les difficultés linguistiques. A ce titre, ont été votées jusqu'à un total de 150 à 300.000 €/an de **subventions** depuis 2010, qui ont essentiellement soutenu des opérations d'intérêt régional (développement de pédagogies adaptées, de centres ressources dont principalement <http://www.programmealphab.org/> et d'un répertoire régional des lieux d'apprentissage de proximité, en constitution : <http://www.reseau-alpha.org/recherche/apprentissage/structures>

Pour les adultes immigrés en difficulté linguistique formés essentiellement par plusieurs centaines d'associations non fédérées, ces choix ont été complétés par un travail **d'information et mutualisation**. **A ce propos**, l'organisation de deux évènements en 2012 et 2013 a permis de réunir au sein de l'hémicycle régional 550 acteurs de la formation linguistique des adultes migrants ; sur les sites de centres ressources associatifs ont été mis à disposition des expériences innovantes réussies financées par ce dispositif (pédagogies vers le français professionnel, structurations territoriales de l'offre).

Diverses actions ont été menées auprès des associations et des institutions pour **mettre en liaison le milieu informel de la formation dans les associations de quartier et le milieu formel de la formation professionnelle** qui reçoit peu ce public ; ainsi a été mis en place un « dossier expert » avec Défi Métiers (lien en fin du premier chapitre de cet exposé vers ce site de l'emploi et de la formation), comprenant une architecture de liens vers de nombreuses ressources ; outre l'intégration sociale, citoyenne, culturelle, il s'agit aussi de contribuer à réduire à moyen terme l'exclusion de ces franciliens et surtout franciliennes des parcours de formation et de l'emploi.

Le principe et le choix de la grande cause régionale sociale 2015 :

Dans le cadre de son intervention dans le champ social, la Région a souhaité rendre visibles certaines priorités érigées, chacune, en une « Grande cause régionale » annuelle, dans le cadre de l'article 11 de la délibération-cadre CR23-11 Politique régionale Sociale. Après l'autisme en 2011, « l'aide aux aidants » en 2012-2013 et l'«Accompagnement des femmes victimes de violences » en 2014, elle a décidé de faire de la « lutte contre les difficultés linguistiques, frein à l'insertion des publics fragiles » la grande cause de l'année 2015.

Le choix de cette thématique s'explique notamment par la conjonction :

- des chiffres massifs concernant la population francilienne touchée par cette problématique,
- de l'impact majeur de ces difficultés aussi bien sur la vie de ces franciliens, souvent précarisés et victimes de discriminations, que sur le développement inclusif et économique de la Région,
- de la pertinence pour la Région de travailler là avec les associations de proximité du public, qui maillent le territoire régional.

IV - UN ENJEU POUR LEQUEL LE MAILLAGE FRAGILE DU TERRITOIRE PAR 700 ASSOCIATIONS DE PROXIMITE JOUE UN ROLE PREPONDERANT

Un public demandeur, des listes d'attente :

Le service du développement social et de la santé a estimé en 2010 que **50 à 100.000 franciliens** adultes en difficulté linguistique **fréquentent les ateliers proposés par les associations de proximité**, qu'ils soient ou non en emploi. Les listes d'attente sont la norme, des ateliers ou structures ont fermé, essentiellement faute de financement.

D'autres formations ont lieu, plus intensives, menées par les professionnels des organismes de formations, financées par marché public par différentes institutions (Etat, ou collectivités mais elles sont **peu nombreuses**, ne proposent pas assez de places, pas assez d'heures de formation sauf exception, à un public restreint et en prenant peu en considération les difficultés sociales de certains (manque d'information-orientation, difficultés de mobilité, garde des jeunes enfants, travail précaire mais prioritaire, etc.).

Le code du travail, stipule depuis mai 2004 que « les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie ». Certains OPCA sont actifs auprès de leurs salariés en difficulté linguistique, mais les travailleurs précaires ou des petites entreprises ont peu d'accès à la formation interne.

Des associations nombreuses et actives, mais avec de faibles moyens financiers :

Ainsi, malgré la complexité de l'apprentissage de la langue à des adultes, ce sont surtout des associations locales, essentiellement des **bénévoles (de l'ordre de 5 à 10.000)**, parfois encadrés par des salariés diplômés, qui enseignent et accompagnent ces franciliens en demande : **ce secteur informel et peu organisé de la formation est constitué par 600 à 800 associations en Ile de France**, où il assure un rôle prépondérant auprès du public en difficulté linguistique : **10 à 20 millions d'heures stagiaires par an**.

Ce maillage propose surtout des ateliers 4 à 6 heures par semaine en journée ou en soirée (alphabétisation, français professionnel, ateliers socio linguistiques, français langue étrangère, parfois remédiation à l'illettrisme), et souvent un accompagnement au moins social.

Ces ateliers sont **proches des lieux de vie** du public, et à ce jour l'essentiel du public qui se présente a été encouragé et informé par le bouche à oreille, ou par d'autres activités auxquelles participe un autre membre de la famille dans le même lieu. Ils accueillent **tout public**, quel que soit le niveau, le type de difficulté linguistique, les objectifs d'insertion, le statut au regard de l'emploi, etc. Ces associations s'adaptent directement au mieux qu'elles peuvent aux réalités fluctuantes de leur public et de leur territoire. Cependant, sauf exceptions, mis à part des mises à disposition de salles et le bénévolat, elles ont peu accès au mécénat privé et les faibles mais indispensables subventions publiques sont en diminution pour ces types d'action.

La Loi Sapin de 2014 « relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale » provoque une évolution des compétences et des financements par les institutions dans ce domaine.

V – LA GRANDE CAUSE RENFORCERA L'EFFICACITE PEDAGOGIQUE DES ASSOCIATIONS AUPRES DES PERSONNES EN DIFFICULTE LINGUISITIQUE, POUR FAVORISER LEUR INSERTION

La formation des adultes à la langue ou aux compétences clé est une tâche complexe ; elle l'est d'autant plus lorsque les groupes sont de niveaux hétérogènes, avec des apprenants fatigués par leur journée, préoccupés par leurs soucis du quotidien, etc.

Les associations de proximité et les apprenants déploient beaucoup d'efforts. Cependant, les outils manquent dans les associations de proximité, ainsi que les formations pour les animateurs, pour optimiser tout ce travail réalisé. Les animateurs sont le plus souvent bénévoles, il faut prendre en considération leur turn-over. Or les formations existantes pour les acteurs sont soit trop peu nombreuses (listes d'attente), soit trop chères pour eux. De plus, compte tenu notamment de la faible présence de salariés consacrés à ce domaine dans ces petites structures financièrement fragiles, l'organisation interne des propositions faites par certaines associations peut être améliorée, grâce à l'intervention temporaire d'un spécialiste travaillant avec les acteurs de l'association. Ceci a déjà été expérimenté avec succès lors de projets innovants.

Ainsi, en choisissant de cibler l'appel à projets sur le renforcement des capacités pédagogiques (outils, organisation des parcours, formation des acteurs) des structures, le soutien régional permettra de renforcer leur efficacité et sécuriser leurs actions à moyen terme, avec l'appui des bénévoles, animateurs et administrateurs de ces associations.